

## NOUS CONTACTER

N° client : 6 025 088 516  
Identifiant Internet :  
GAECDELACOMBE46@GMAIL.COM

### G Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

### F Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

### D Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941  
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675046 (Service gratuit + prix appel)

## NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

### G Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

### D Par courrier

EDF TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1

### B Lieu de consommation

LA COMBE  
46160 GREALOU

### Titulaire du contrat

Mme, M. DELACOMBE GAEC  
PERIE JEAN MICHEL

### Votre contrat

N° de client : 6 025 088 516

N° de compte : 4 08 4 045 020 964

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL) :

N° 23 484 225 753 713

• Puissance : 12 kVA

• Tempo

22H00-6H00



Document à conserver 5 ans

Page 1/4



DELACOMBE GAEC PERIE JEAN MICHEL  
239 LA COMBE  
46160 GREALOU

### K Facture du 12/08/2025

N° 33 894 131 370

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Electricité (relevé Enedis) | 3 511,28 €  |
| TVA                         | 672,54 €    |
| Paiements déjà effectués    | -3 237,08 € |

Facture TTC

946,74 €

Montant total

946,74 €  
TTC

Prélevé le  
27/08/2025

### f Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 11/08/2026.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 11 de chaque mois.



### C Prélèvement automatique

Le montant de 946,74€ sera prélevé le 27/08/2025 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : GAEC DELACOMBE

Compte bancaire : FR7617807\*\*\*\*01\*\*\*\*\*547\*\*\*

Détail de la facture du 12/08/2025 N°33894131370

Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 12 kVA - Option Tempo - Compteur communicant n°04197610565445  
Horaires heures creuses - 22H00-6H00 - (peuvent varier de quelques minutes)

|                                                     | Prix €HT/mois | Montant €HT | TVA   |
|-----------------------------------------------------|---------------|-------------|-------|
| Abonnement                                          |               |             |       |
| Tempo - 12kVA - du 12/08/24 au 31/01/25             | 15,81         | 89,92       | 5,5%  |
| Tempo - 12kVA - du 01/02/25 au 31/07/25             | 16,94         | 100,80      | 5,5%  |
| Tempo - 12kVA - du 01/08/25 au 11/08/25             | 16,56         | 5,99        | 20,0% |
| Tempo - 12kVA - du 12/08/25 au 11/09/25             | 16,56         | 16,56       | 20,0% |
| Déduction - Tempo - 12kVA - du 12/08/24 au 11/09/24 | 15,81         | -15,81      | 5,5%  |
| Total Abonnement (dont acheminement 154,97 €)       |               | 197,46      |       |

|                                                             | Relevé début   | Relevé fin     | Conso kWh | Prix €HT/kWh          | Montant €HT | TVA   |
|-------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------|-----------------------|-------------|-------|
| Consommation                                                |                |                |           |                       |             |       |
| Jour Bleu Heures Creuses - 12kVA - du 12/08/24 au 03/09/24  | 23446 (Enedis) | 24200 (Enedis) | 754       | 0,0870                | 65,60       | 20,0% |
| Jour Bleu Heures Pleines - 12kVA - du 12/08/24 au 03/09/24  | 46965 (Enedis) | 48376 (Enedis) | 1411      | 0,1131                | 159,58      | 20,0% |
| Jour Blanc Heures Creuses - 12kVA - du 12/08/24 au 03/09/24 | 911 (Enedis)   | 911 (Enedis)   | 0         | 0,1028                | 0,00        | 20,0% |
| Jour Blanc Heures Pleines - 12kVA - du 12/08/24 au 03/09/24 | 1295 (Enedis)  | 1295 (Enedis)  | 0         | 0,1368                | 0,00        | 20,0% |
| Jour Rouge Heures Creuses - 12kVA - du 12/08/24 au 03/09/24 | 352 (Enedis)   | 352 (Enedis)   | 0         | 0,1097                | 0,00        | 20,0% |
| Jour Rouge Heures Pleines - 12kVA - du 12/08/24 au 03/09/24 | 280 (Enedis)   | 280 (Enedis)   | 0         | 0,6092                | 0,00        | 20,0% |
| Jour Bleu Heures Creuses - 12kVA - du 04/09/24 au 11/08/25  | 24200 (Enedis) | 32397 (Enedis) | 8197      | 0,0780 <sup>(1)</sup> | 639,22      | 20,0% |
| Jour Bleu Heures Pleines - 12kVA - du 04/09/24 au 11/08/25  | 48376 (Enedis) | 60225 (Enedis) | 11849     | 0,1019 <sup>(2)</sup> | 1 206,93    | 20,0% |
| Jour Blanc Heures Creuses - 12kVA - du 04/09/24 au 11/08/25 | 911 (Enedis)   | 1944 (Enedis)  | 1033      | 0,0969 <sup>(3)</sup> | 100,05      | 20,0% |
| Jour Blanc Heures Pleines - 12kVA - du 04/09/24 au 11/08/25 | 1295 (Enedis)  | 2473 (Enedis)  | 1178      | 0,1291 <sup>(4)</sup> | 152,05      | 20,0% |
| Jour Rouge Heures Creuses - 12kVA - du 04/09/24 au 11/08/25 | 352 (Enedis)   | 879 (Enedis)   | 527       | 0,1067 <sup>(5)</sup> | 56,22       | 20,0% |
| Jour Rouge Heures Pleines - 12kVA - du 04/09/24 au 11/08/25 | 280 (Enedis)   | 609 (Enedis)   | 329       | 0,5932 <sup>(6)</sup> | 195,16      | 20,0% |
| Total Consommation (dont acheminement 790,05 €)             |                |                | 25278     |                       | 2 574,81    |       |

|                                                         | Conso kWh | Prix €HT/ kWh          | Montant €HT | TVA   |
|---------------------------------------------------------|-----------|------------------------|-------------|-------|
| Taxes et Contributions                                  |           |                        |             |       |
| Accise sur l'électricité                                | 25278     | 0,02789 <sup>(7)</sup> | 705,02      | 20,0% |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA) |           |                        | 30,00       | 5,5%  |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA) |           |                        | 3,99        | 20,0% |
| Total Taxes et Contributions                            |           |                        | 739,01      |       |
| Total Electricité hors TVA                              |           |                        | 3 511,28    |       |

En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

|                                                |            |                                  |
|------------------------------------------------|------------|----------------------------------|
| Total facture hors TVA du 12/08/2025           | 3 511,28 € | Montant total<br>946,74 €<br>TTC |
| TVA 20,00 % sur un montant total de 3 306,37 € | 661,27 €   |                                  |
| TVA 5,50 % sur un montant total de 204,91 €    | 11,27 €    |                                  |
| Total facture TTC du 12/08/2025                | 4183,82 €  |                                  |
| Paiements déjà effectués                       | -3237,08 € |                                  |

Z

## E Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur  
[particulier.edf.fr/taxes](http://particulier.edf.fr/taxes)

Mieux comprendre les détails de votre facture sur  
[particulier.edf.fr/facture](http://particulier.edf.fr/facture)

Etre informé sur les prix sur  
[particulier.edf.fr/prix](http://particulier.edf.fr/prix)

## A Pour votre information

### Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site [particulier.edf.fr](http://particulier.edf.fr) via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

### Prix

Electricité : Le montant de l'accise, de la CTA et le taux de TVA sur l'abonnement ont évolué le 01/08/2025. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/08/2025. Plus d'information sur le site [edf.fr](http://edf.fr).

### Consommation

- (1) Evolution au 01/02/25 et au 01/08/25 : sur les 8197 kWh facturés, 2708 kWh à 0,0870 €/kWh, 5080 kWh à 0,0736 €/kWh et 409 kWh à 0,0727 €/kWh
- (2) Evolution au 01/02/25 et au 01/08/25 : sur les 11849 kWh facturés, 4279 kWh à 0,1131 €/kWh, 6923 kWh à 0,0956 €/kWh et 647 kWh à 0,0945 €/kWh
- (3) Evolution au 01/02/25 : sur les 1033 kWh facturés, 647 kWh à 0,1028 €/kWh et 386 kWh à 0,0869 €/kWh
- (4) Evolution au 01/02/25 : sur les 1178 kWh facturés, 749 kWh à 0,1368 €/kWh et 429 kWh à 0,1156 €/kWh
- (5) Evolution au 01/02/25 : sur les 527 kWh facturés, 433 kWh à 0,1097 €/kWh et 94 kWh à 0,0928 €/kWh
- (6) Evolution au 01/02/25 : sur les 329 kWh facturés, 273 kWh à 0,6092 €/kWh et 56 kWh à 0,5151 €/kWh

### Taxes et contributions

La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation

(7) Accise sur l'électricité : Evolution au 01/02/25 et au : 01/08/25 : sur les 25278kWh facturés, 11254kWh à 0,02100€/kWh, 12968kWh à 0,03370€/kWh et 1056kWh à 0,02998€/kWh

CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

### TVA

La TVA évoluent conformément à la réglementation

Conformément à la loi de finances rectificative pour 2012, le taux plein de TVA est modifié au 01/01/2014. TVA à 19.6% appliquée jusqu'au 31/12/2013 et TVA à 20,0% appliquée à partir du 01/01/2014. Le taux de TVA réduit est inchangé à 5.5%.

### Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

### Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

**Offre à tarif réglementé.**

**Origine 2023 de l'électricité de votre offre : 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 2,2% solaire et 1,5% éolien) et 8,8% fossiles (dont 8,1% gaz).**

**Origine 2023 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf](http://www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf)**

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !



---

**Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?**

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais.

**Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Client

- par internet à [particulier.edf.fr](http://particulier.edf.fr),
- ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

**Etape 2** : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation au Service Consommateurs

- par internet à [particulier.edf.fr](http://particulier.edf.fr),
- ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://mediateur.edf.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige lié à l'exécution du contrat, vous pouvez également saisir directement et gratuitement le Médiateur National de l'Energie référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://energie-mediateur.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.



**DELACOMBE GAEC PERIE JEAN MICHEL  
239 LA COMBE  
46160 GREALOU**

Le 12 Août 2025,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de votre offre évoluent.

Madame, Monsieur,

**Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune démarche à réaliser.**

Les CGV de votre offre d'électricité évoluent pour :

- intégrer les recommandations des lignes directrices publiées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auxquelles nous avons choisi d'adhérer. Ces lignes directrices ont pour objectif de renforcer la transparence et la lisibilité des offres aux consommateurs.
- adapter les modalités de facturation, de paiement et de saisine du Médiateur du groupe EDF.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier est de vous aider à mieux comprendre ces évolutions. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales modifications.

#### **Article « Conseil tarifaire »**

EDF s'engage à inclure une estimation de la facture annuelle parmi les informations précontractuelles. L'article relatif au conseil tarifaire est donc complété en ce sens.

#### **Article « Modalités de facturation et modes de paiement »**

Les règles de la mensualisation évoluent. Si en cours de contrat, les données de consommation ou les évolutions de prix permettent d'anticiper un montant de régularisation dépassant deux mensualités, EDF propose au Client un calendrier de paiement révisé, qui s'appliquera automatiquement au bout de 40 jours. Le Client pourra revenir à la mensualité initiale. Le virement instantané, de plus en plus utilisé par les clients, s'ajoute aux différents modes de paiement listés dans les CGV.

Les nouvelles CGV prévoient également un nouveau cas de suspension du prélèvement automatique, et le cas échéant, de la mensualisation, en cas de fraude constatée sur le dispositif de comptage.

#### **Article « Modes de règlement amiable des litiges »**

Les nouvelles CGV prennent en compte la recommandation de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation relative au médiateur du groupe EDF. Ce dernier peut être saisi si le Client n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation écrite dans un délai de deux mois.